



Compte-rendu de la CAPN des Bibas

jeudi 23 novembre 2017

L'objet de cette CAPN était le tableau d'avancement, c'est-à-dire les promotions en classe supérieure et en classe exceptionnelle. Il y avait cette année :

- pour la classe supérieure, 112 promouvables dont 53 classés n°1, pour 17 postes (14 pour le MESRI et 3 pour la Culture)

- pour la classe exceptionnelle, 488 promouvables dont 98 classés n°1, pour 35 postes (28 pour le MESRI et 7 pour la Culture).

Deux motions intersyndicales ont été présentées (cf. texte en annexe):

1/ Motion contre le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

L'administration ne répond rien puisque ce n'est pas l'objet de la CAPN...

2/ La gestion des carrières à la BnF : opacité, favoritisme, amateurisme ?

La présidente ne répond rien et laisse le DRH de la BnF s'exprimer sur le sujet. Elle ne répond donc pas à la sollicitation de nouvelles préconisations concernant la mise en place de groupes de travail préparatoires à la CAPN au sein de la BnF.

Le DRH de la BnF indique suite au protocole de sortie de grève des catégories C à la BnF (2016), il y a eu l'engagement de la création d'une procédure. Cette dernière devrait voir le jour au 1^{er} trimestre 2018, avant les CAN de printemps.

Le Snasub-FSU a également lu une motion concernant le PPCR (protocole parcours professionnels carrières et rémunérations), motion que la CGT n'a pas soutenue puisque nous n'avons pas signé ce protocole. En réponse à cette motion, l'administration a indiqué que la circulaire annuelle sur la gestion des carrières des Biatss contient des recommandations (notamment pour les agents depuis 3 ans ou plus au dernier échelon de leur grade, et recrutés en concours externe). Le PPCR reste donc bien une opération sans véritablement d'effet important sur nos déroulements de carrière...

Avancements en classe supérieure et exceptionnelle :

Les critères de l'administration sont comme toujours la qualité du parcours et les fonctions exercées ; un effet mémoire a joué sur les agents proposés l'année précédente. L'administration a également veillé à proposer un panachage entre gros et petits établissements.

Les critères de la CGT sont les suivants : ancienneté dans la fonction publique, âge et absence de promotion. Dans nos propositions, un soin particulier a donc été porté aux agents de 60 ans et plus ; et aux agents plus jeunes n'ayant bénéficié d'aucune promotion au cours de leur carrière. Cependant, comme chaque année le nombre de promotions est très faible et laisse forcément de côté des agents de qualité ayant de l'ancienneté.

Les votes ont eu lieu après négociation entre les propositions des syndicats et celles de l'administration ; ils portent sur l'ensemble de chaque tableau (pas de vote séparé MESRI / Culture).

Pour le tableau de passage en classe supérieure, la CGT a voté contre, car d'autres agents auraient pu être proposés à la Culture. A l'heure actuelle, la gestion opaque le BNF rend parfois peu évident ses choix. Il nous paraît important que la progression de carrière ne repose pas uniquement sur les promotions.

Pour le tableau de passage en classe exceptionnelle, la CGT n'a pu ni participer aux débats en plénière, ni participer au vote. En effet, les élus CGT sont tous deux promouvables.

Autres points à l'ordre du jour :

Un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi (TH) a été titularisé lors de cette CAPN.

Enfin, un tableau récapitulant les agents quittant la filière en 2017 (retraite, démission ou intégration dans un autre corps) a été présenté. Cela ne doit pas être l'occasion pour les établissements de réduire le nombre d'agents dans les corps de bibliothèque, car en définitive, c'est bien de la qualité du service public dont il s'agit.

Pensez à contacter vos représentants pour toute question concernant les conditions de travail et la gestion des carrières :

Solveig Langen : s.langen@fercsup-cgt.net

Gilles Morinière : gilles.moriniere@upmc.fr

Tableau d'avancement pour le passage en classe supérieure

Pour le MESRI

AGUESSY Auguste	SCDU Paris 8
AURIERES Solange	BCU Clermont Auvergne
CAILLAT Sylvie	SCDU Paris 10
CARON Anne	SCDU Aix-Marseille
COINDET Françoise	SCDU Lyon 2
ETARD Frédéric	Saint-Etienne SCDU
GAREIL Christiane	SCDU Toulouse 2
JAUNET Richard	SCDU Tours
KLEIN Béatrice	SCDU Strasbourg
MAROILLE Jean-Charles	SCDU Rennes 2
MIGNE Thierry	SCDU Toulouse 1
POURADIER Florence	SCDU La Rochelle
ROVEDO Hélène	BIS Sorbonne Paris 1
TAUZIER Murielle	DD Bordeaux

Pour la Culture

GIRARD Isabelle	BNF
HAMEL Arnaud	BNF
SORLIN François	BNF

Christian TOXOPEUS de la BPI a été cité au PV (cela signifie que les chances d'être promu l'année prochaine sont renforcées).

Tableau d'avancement pour le passage en classe exceptionnelle

Pour le MESRI

ANICOT Elise	SCDU Lille 2
BENOIT Patrice	BULAC
BOISGONTIER Anne-Gaëlle	SCDU Littoral
BRUN Isabelle	ENS Lyon
CALABRE Rosy	Ministère des Armées
DAUDEY Serge	Ecole française de Rome
DEROUARD Katia	SCDU Tours
DORE Olivier	BIU Montpellier
DUPIN Marianne	SCDU Paris 2
FERRAN Cécile	SCDU Toulon
FERRE Michel	SCDU Toulouse 2
FRANCESCHI-ANDOUART Isabelle	Académie de Médecine
FRESSARD Nathalie	INHA
JUANA Maude	SCDU Aix-Marseille
JULLION Isabelle	DD Bordeaux
LACAN Annie	SCDU Paris 11
LACASSAGNE Didier	SCDU Nice
MAJOUR Cécile	SCDU Compiègne
MANGIN Géraldine	SCDU Orléans
MARDON-AMBLARD Orlane	SCDU Paris 4
MONCHAU Jean-Marc	BIS Sorbonne Paris 1
PAGANELLI Marie-Laure	SICD Grenoble Alpes
PICARD Maryse	Abes Montpellier
RIPP Estelle	SCDU Strasbourg
SOUFFLET Aurore	BU Evry
TISSERANT Karine	SCDU Paris 12
VERMAUT Valérie	SCDU Lille 1
ZEHNAKER Florence	SCDU Paris 6

Pour la Culture

ANDRIEUX Catherine	BNF
BRONOEL Anne-Laure	BNF
CHAPPET Didier	BNF
CIESLA Cécile	CNSM Lyon
DERNONCOUR Marie-Noëlle	BNF
OUDJANI François	BNF
FEROUL Patricia	BNF

Ont été cités au PV : Annick BOHN (BNU Strasbourg) et Vincent DESJARDINS (BNF).